



ADDITIF

AU RAPPORT DU CONSEIL

ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

REPRISE DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 3A (A/8403/Add.1)

NATIONS UNIES

ADDITIF
AU RAPPORT DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

REPRISE DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 3A (A/8403/Add.1)



NATIONS UNIES

New York, 1972

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Sigles	iv
<i>Chapitres</i>	
I. — ORGANISATION DE LA REPRISE DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION	1
II. — QUESTIONS FINANCIÈRES	
A. — Rapport du Fonds monétaire international	2
B. — Rapports du Groupe de la Banque	4
III. — RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT	6
IV. — PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL : OBJECTIF À ATTEINDRE POUR LES CONTRIBUTIONS PORTANT SUR LA PÉRIODE 1973-1974	8
V. — QUESTION DE LA CRÉATION D'UNE UNIVERSITÉ INTERNATIONALE ...	9
VI. — RAPPORT DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION SUR SA DIXIÈME SESSION	11
VII. — APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPEN- DANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'OR- GANISATION DES NATIONS UNIES	12
VIII. — COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DÉVELOPPEMENT	14
IX. — QUESTIONS RELATIVES À LA COMPOSITION ET À L'ORGANISATION	
A. — Elections	15
B. — Désignation des membres des Comités	15
C. — Comptes rendus des séances du Comité de la science et de la technique et du Comité chargé de l'examen et de l'évaluation	15
D. — Examen de l'ordre du jour provisoire des séances d'organisa- tion de la cinquante-deuxième session	15
<i>ANNEXE</i>	
ORDRE DU JOUR DE LA REPRISE DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION	16

SIGLES

CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
OUA	Organisation de l'unité africaine.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement.
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Chapitre premier

ORGANISATION DE LA REPRISSE DE LA CINQUANTE ET UNIEME SESSION

1. Le Conseil a tenu la reprise de sa cinquante et unième session du 27 au 29 octobre, le 17 et le 23 novembre et le 20 décembre 1971, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

2. L'ordre du jour adopté par le Conseil pour la reprise de sa cinquante et unième session figure en annexe au présent rapport.

3. A sa 1808^e séance¹, le Conseil a décidé, sur la suggestion du Secrétaire général, qui s'appuyait sur l'article 17 du règlement intérieur, d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire intitulé "Comité de la science et de la technique et Comité chargé de l'examen et de l'évaluation : comptes rendus des séances". A la même séance, il a convenu, toujours sur la proposition du Secrétaire général, que le point 11 de l'ordre du jour devrait être modifié de façon à prévoir

¹ E/SR.1808.

l'élection de 11 membres supplémentaires du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement.

4. Le présent additif au rapport du Conseil économique et social sur les travaux de ses cinquantième et cinquante et unième sessions² porte sur les travaux de la reprise de la cinquante et unième session du Conseil. Les résolutions et décisions adoptées à la reprise de la session sont publiées séparément en tant que supplément aux documents officiels du Conseil économique et social³. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil sont également publiés comme documents officiels du Conseil.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément n° 3 (A/8403).

³ Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la cinquante et unième session, Supplément n° 1A (E/5073/Add.1).

QUESTIONS FINANCIERES

A. — RAPPORT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

5. Le Conseil a examiné le point 1 de l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante et unième session (Rapport du Fonds monétaire international) à ses 1800^e, 1801^e et 1805^e séances⁴. Il était saisi du rapport du Fonds monétaire international pour l'exercice financier qui a pris fin au 30 avril 1971⁵ et du résumé de ce rapport (E/5075).

6. En présentant le rapport, le Directeur général a dit⁶ que, bien que les difficultés actuelles de la situation monétaire résultent surtout des tensions dans les relations économiques entre les principaux pays industriels, elles revêtaient également une profonde signification pour les pays en voie de développement car les efforts de développement de ces pays seraient gravement compromis si l'on ne ramenait pas promptement l'ordre dans les relations de commerce et de paiements.

7. La période qui s'était écoulée depuis le milieu des années 60 avait été marquée par des crises répétées sur les marchés de l'or et des changes, se traduisant par d'énormes mouvements de capitaux entre les principaux centres financiers. A l'origine de ces crises se trouvait le déséquilibre croissant de la balance des paiements d'un certain nombre de pays industriels importants, déséquilibre qu'il fallait attribuer dans une large mesure aux différences d'acuité des pressions inflationnistes régnant dans les divers pays et au fait que les politiques adoptées pour les enrayer étaient insuffisamment coordonnées sur le plan international. En outre, ces déséquilibres des paiements avaient été aggravés par les retards apportés à appliquer des mesures de redressement tant intérieures qu'extérieures. C'était à ces conditions, renforcées par des courants spéculatifs, qu'il fallait imputer les transferts massifs de capitaux à court terme des Etats-Unis d'Amérique vers l'Europe, qui avaient amené les gouvernements de cinq pays d'Europe à modifier, au mois de mai, leur politique en matière de taux de change. Malgré ces mesures, la situation des paiements internationaux était demeurée précaire, en raison principalement du déficit persistant de la balance des paiements des Etats-Unis. Les autorités de ce pays avaient pris le 15 août 1971 des mesures d'une immense portée, en particulier la suspension de la convertibilité du dollar en or et en autres instruments de réserve et l'imposition d'une surtaxe générale sur les importations, qui risquaient de jeter le chaos dans les relations commerciales et monétaires de la communauté internationale. Elles donnaient toutefois l'occasion de renforcer ces relations et d'éliminer les causes fondamentales des faiblesses qui avaient caractérisé le système monétaire international au cours des dernières années.

8. Ainsi, les gouverneurs représentant les 118 Etats membres du Fonds savaient qu'ils couraient un risque et aussi qu'ils avaient à relever un défi lorsqu'ils s'étaient réunis en septembre à Washington : le risque était que, s'ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, la situation continuerait à se dégrader; le défi consistait pour la communauté internationale à se mettre d'accord sur une ligne de conduite appropriée. Une communauté d'opinion s'était faite sur certaines questions importantes et les gouverneurs avaient adopté à l'unanimité une résolution par laquelle ils invitaient tous les membres à collaborer mutuellement et avec le Fonds, en vue d'établir une structure satisfaisante pour les taux de change, qui seraient maintenus à l'intérieur de marges appropriées, et de permettre au Fonds de reprendre le déroulement ordonné de ses opérations, lesquelles avaient gravement souffert des événements récents. Ce dernier point était d'une importance particulière pour les pays en voie de développement. En raison du montant limité des ressources dont ils disposaient pour financer leurs échanges extérieurs, il fallait qu'ils soient certains de pouvoir faire constamment appel aux ressources du Fonds pour surmonter leurs difficultés de paiements.

9. Les Etats membres avaient également été invités à s'efforcer en commun d'éliminer peu à peu les pratiques restrictives courantes en matière de commerce et de change, et de mettre au point des formules satisfaisantes pour le règlement des transactions internationales. En ce qui concerne les problèmes à long terme, les Administrateurs du Fonds avaient été invités à faire rapport au Conseil des gouverneurs dans les plus brefs délais sur les mesures qui étaient nécessaires ou souhaitables pour améliorer ou modifier profondément le système monétaire international. L'Assemblée avait convenu d'un commun accord qu'une action internationale était nécessaire pour résoudre les difficultés actuelles et qu'une telle action serait conforme aux intérêts économiques de tous les Etats membres, et plus particulièrement à ceux des pays en voie de développement dont la vulnérabilité en l'occurrence avait été généralement reconnue par les gouverneurs. Certains avaient exprimé l'opinion qu'un effort majeur de collaboration était nécessaire pour remédier au déséquilibre actuel des paiements internationaux. Il avait été reconnu qu'une nouvelle structure réaliste s'imposait pour les taux de change des principales monnaies et aussi que ce réalignement monétaire devrait avoir lieu le plus rapidement possible et devrait s'accompagner d'un élargissement temporaire des marges de fluctuations autorisées de part et d'autre de la parité. A plus long terme, l'amélioration ou la réforme du système monétaire international nécessiterait des mesures intéressantes à la fois l'efficacité du processus international d'ajustement et l'amélioration du contrôle exercé sur le volume de la liquidité internationale. A ces fins, le Fonds étudiait actuellement tous les aspects du système, notamment le rôle des monnaies de réserve, de

⁴ E/SR.1800, 1801, 1805.

⁵ *Fonds monétaire international, Rapport annuel des administrateurs pour l'exercice clos le 30 avril 1971* (Washington [D. C.]).

⁶ E/SR.1800.

l'or et des droits de tirage spéciaux, les dispositions à prendre en matière de convertibilité des monnaies, les dispositions des statuts relatives aux taux de change, ainsi que les mesures à prendre éventuellement en vue de résoudre les problèmes créés par des mouvements de capitaux déstabilisants. De nombreux gouverneurs avaient exprimé l'avis que l'évolution du système monétaire international devrait comprendre une intensification marquée du rôle joué par un instrument de réserve géré internationalement. Dans ce contexte, on avait estimé que les droits de tirage spéciaux pourraient éventuellement devenir le principal instrument en lequel les pays détiendraient leurs réserves.

10. Le message sans équivoque de l'Assemblée annuelle du FMI était que, quelle que soit la forme détaillée que les modifications du système monétaire international pourraient prendre, elles devraient continuer à s'inspirer des principes fondamentaux sur lesquels reposait le système conçu à Bretton Woods. Ce système se fondait sur l'observation d'une série de règles internationales et sur une structure réaliste des taux de change, et il a été universellement reconnu que ces principes doivent continuer à constituer la pierre angulaire de tout système nouveau si l'on voulait qu'il réponde de manière satisfaisante aux besoins du commerce mondial et du développement économique.

11. L'importance que présentait, pour les pays en voie de développement, le prompt rétablissement des règles régissant les relations commerciales et monétaires avait été mise en lumière par les événements des derniers mois. Les perturbations monétaires semblaient avoir contribué à un glissement des cours des matières premières, en particulier de ceux des métaux. La crise récente a eu un autre résultat inquiétant : elle avait interrompu les négociations relatives au déliement des prêts de développement. Il semblait aussi que la possibilité d'obtenir l'augmentation très nécessaire du volume de l'aide au développement se soit estompée. Encore plus graves peut-être étaient les effets des événements récents sur les efforts déployés par les pays en voie de développement en vue de diversifier leurs exportations. Combinées aux restrictions commerciales telles que la surtaxe à l'importation récemment imposée par les Etats-Unis, les fluctuations des taux de change avaient ainsi des effets particulièrement défavorables sur les économies d'un grand nombre de ces pays. Il était très important pour ces pays que les principaux pays industriels observent les règles internationales établies dans le domaine des politiques du commerce et des changes. Il était normal que tous les pays, développés et en voie de développement, participent à la collaboration internationale dans des domaines qui exerçaient un effet considérable sur leurs propres intérêts ; mais cette participation n'était possible que si les divers pays avaient accepté d'un commun accord un code de procédure appliqué par l'intermédiaire d'institutions internationales établies. On était en train de chercher une solution durable aux problèmes actuels. Tout délai excessif rendrait la mise au point d'une solution satisfaisante considérablement plus difficile. Par conséquent, il ne fallait pas oublier l'extrême urgence de la tâche à accomplir.

12. Les membres du Conseil ont félicité le Directeur général de la façon dont il avait présenté le rapport et ils ont loué les résultats accomplis par le Fonds au cours de l'année considérée. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'agir promptement pour ramener l'ordre dans le commerce et les paiements. Des

représentants ont souligné que les pays en voie de développement devraient participer dès le départ aux décisions qui aboutiront à la réforme monétaire internationale. L'opinion a également été exprimée que des propositions en vue de la solution de la crise actuelle devraient être complétées par des dispositions spéciales en faveur des pays en voie de développement et que les pays industriels devraient s'efforcer d'établir un mécanisme ou d'améliorer le mécanisme existant en vue de protéger les prix des produits primaires des fluctuations du marché et de revenir à un système de parités fixes, qui est une condition nécessaire, mais non suffisante, à la stabilité des prix des matières premières. Les pays industriels devraient également accroître leur assistance au tiers monde afin que celui-ci puisse supporter l'accroissement des dépenses publiques. On a également déclaré que le dollar ne devrait pas bénéficier d'une position privilégiée et que son prix devrait être déterminé par son pouvoir d'achat réel. De nombreux représentants ont souligné que si l'on crée une monnaie de réserve neutre, tels les droits de tirage spéciaux, il faudrait établir un lien entre ces droits et l'aide au développement.

13. En réponse aux observations présentées au cours du débat, le Directeur général a dit que les principaux pays industrialisés avaient une responsabilité spéciale à l'égard de leur politique économique intérieure, mais aussi, et plus encore, de leur politique économique extérieure. Il était urgent de revenir à un ordre monétaire satisfaisant et de supprimer les restrictions au commerce qui avaient été adoptées récemment. Il était indispensable, à son avis, de faire en sorte que les décisions touchant tous les membres du Fonds monétaire international ne soient pas prises par une petite minorité de pays.

14. A la 1801^e séance⁷, sur une proposition du Président, le Conseil a pris acte avec satisfaction du rapport du Fonds monétaire international [résolution 1647 (LI)].

15. A sa 1805^e séance⁸, le représentant de la Tunisie, parlant également au nom du Kenya et de Madagascar, a présenté un projet de résolution (E/L.1466). Ceylan en est devenu coauteur un peu plus tard, à la même séance. Le projet de résolution a été révisé oralement par les auteurs pour tenir compte des propositions présentées par les représentants au cours des débats. Le Conseil a adopté le projet de résolution ainsi qu'il avait été modifié par 16 voix contre zéro, avec 6 abstentions.

16. Dans sa résolution 1652 (LI), le Conseil économique et social a exprimé sa profonde inquiétude devant le grave dérèglement de la situation monétaire internationale et, en particulier, devant ses répercussions sur le progrès économique et social des pays en voie de développement ; a affirmé sa conviction qu'il était possible de trouver une solution satisfaisante à la crise actuelle et d'éviter des crises périodiques si tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, les membres du Fonds monétaire international et des autres organisations internationales intéressées agissaient dans le sens indiqué dans sa résolution 1627 (LI) du 30 juillet 1971 ; a pris note avec satisfaction de la résolution 26.9 adoptée le 1^{er} septembre 1971 à la vingt-sixième réunion annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international et exprimé l'espoir que ce texte constituait la base initiale d'une

⁷ E/SR.1801.

⁸ E/SR.1805.

solution rapide et satisfaisante de la crise actuelle, tenant compte des intérêts de tous les Etats membres et tout particulièrement de ceux des pays en voie de développement; a affirmé que tous les Etats membres du Fonds monétaire international devaient avoir la possibilité de participer pleinement et dès le début aux consultations et négociations conduisant à une réforme monétaire internationale; a invité instamment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à coopérer avec le Fonds monétaire international à la recherche de solutions équitables qui faciliteraient la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

B. — RAPPORTS DU GROUPE DE LA BANQUE

17. A ses 1802^e et 1803^e séances⁹, le Conseil a examiné le point 2 de l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante et unième session (Rapports du Groupe de la Banque). Il était saisi des résumés des rapports annuels de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Société financière internationale (SFI) [E/5074].

18. En présentant les rapports, le Président du Groupe de la Banque mondiale a fait observer¹⁰ que le Groupe déployait une intense activité, atteignant et, dans certains cas, dépassant les objectifs qu'il s'était fixés pour la période 1968-1973. Au cours de l'exercice qui avait pris fin le 30 juin 1971, il avait effectué des investissements et accordé des prêts et des crédits d'un montant global équivalant à 2,6 milliards de dollars, contre 2,3 milliards en 1970, 1,9 milliard en 1969 et 1 milliard en 1968. Pour financer son aide et accroître le volume de ses liquidités, la Banque avait emprunté en 1971 près de 1,4 milliard de dollars. Nombre de ces engagements intéressaient des domaines qui marquaient un tournant dans l'orientation des principes et des pratiques du Groupe. Ainsi, il avait pour la première fois accordé des prêts ou effectué des investissements en faveur de la recherche dans le domaine agricole, de l'enseignement paramédical, d'un établissement créé dans le seul dessein de doter un pays en voie de développement d'un marché financier, de centres mobiles de formation professionnelle agricole, d'une société destinée à financer la construction d'hôtels et d'un projet de lutte contre la pollution. Dans son programme quinquennal lancé en 1968, la Banque s'était fixé comme objectif de doubler le volume des engagements pris au cours des cinq années précédentes. Les engagements pris au cours des trois dernières années et le programme relatif à l'exercice financier en cours permettaient d'espérer que l'objectif global de 11,6 milliards serait non seulement atteint mais dépassé en 1973. Les objectifs du Groupe de la Banque mondiale tendant à tripler ses prêts dans le secteur de l'éducation et à les quadrupler dans celui de l'agriculture respectaient le calendrier fixé et étaient en bonne voie de réalisation. Le Groupe de la Banque avait également décidé d'accorder une plus grande place à l'assistance aux pays membres les plus pauvres — ceux où le revenu par habitant était inférieur ou égal à 100 dollars par an. D'après les estimations actuelles, le nombre total de projets que le Groupe aurait financés dans cette catégorie de pays au cours de la période 1969-1973 serait de 215, contre 158 pour les 23 pre-

mières années d'activités de la Banque, soit de 1946 à 1968.

19. Le Président a fait remarquer que le Groupe de la Banque se préoccupait non seulement des dimensions de l'économie des pays, mais aussi de la qualité de vie de chaque individu. Quant aux organismes des Nations Unies, ils pouvaient et devaient exercer un rôle prépondérant dans la recherche de solutions nouvelles aux problèmes du tiers monde, et notamment aux problèmes que posent la population, la nutrition et l'emploi. Le Président a poursuivi en faisant remarquer que la plupart des pays du tiers monde — y compris ceux où les symptômes du surpeuplement n'étaient pas encore pleinement évidents — devaient accorder à la planification en matière de population une priorité nettement plus élevée qu'ils ne le faisaient actuellement dans leurs programmes de développement. Il était clair pour tous ceux qui avaient à connaître des questions de développement qu'une double stratégie était nécessaire. D'une part, il convenait d'intensifier les efforts déployés pour encourager et aider les expériences de planification de la famille, afin de raccourcir les délais nécessaires à la réduction du taux d'accroissement démographique. D'autre part, il y avait lieu de remanier les programmes de développement afin de tenir compte du fait que, pendant longtemps encore, la population mondiale allait continuer de s'accroître rapidement. Sur ces deux fronts, il importait d'agir au plus vite.

20. La malnutrition était un fait marquant et très répandu dans l'ensemble du monde en voie de développement. Elle était la principale cause de la mortalité chez les enfants, et, parmi ceux qui survivaient, elle interrompait la croissance physique et le développement mental de centaines de millions. On ne pouvait pas se permettre d'attendre que le développement économique soit pleinement réalisé pour passer à l'attaque. Chaque pays en voie de développement possédait, dans les limites que lui imposait l'état actuel de son économie, les moyens de mieux nourrir sa population qu'il ne le faisait aujourd'hui. La malnutrition était une question que la Banque se proposait maintenant de cerner de beaucoup plus près. Elle venait d'accepter de se joindre à l'OMS, à la FAO et au FISE pour parer et financer les travaux techniques du Groupe consultatif sur les protéines, ce qui lui permettrait de bénéficier d'un accès plus direct aux connaissances scientifiques en la matière et d'être mieux à même de mettre ces connaissances en pratique. Par une action concertée avec les autres organismes des Nations Unies, la Banque espérait, entre autres choses, sensibiliser les gouvernements à cette question et les aider à organiser des programmes nationaux d'hygiène alimentaire et à financer des projets spécifiques s'inscrivant dans le cadre de ces programmes.

21. En dépit de la forte expansion économique qu'ils avaient enregistrée depuis 10 ans, bien rares étaient les pays en voie de développement dont la croissance avait été assez rapide pour absorber le flot grandissant de population active. Le chômage frappait 20 à 25 p. 100 de la population active des pays en voie de développement. Dans la plupart de ces pays, le revenu moyen était beaucoup plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce déséquilibre entre revenus urbains et revenus ruraux faisait ressortir la nécessité d'adopter des politiques de développement visant à accroître le nombre d'emplois et à répartir plus équitablement les revenus. La seule solution efficace consistait à accroître les revenus des groupes les

⁹ E/SR.1802, 1803.

¹⁰ E/SR.1802.

plus pauvres en augmentant le nombre d'emplois productifs auxquels ils pouvaient prétendre. Il fallait modifier sensiblement l'orientation des politiques officielles et renoncer aux programmes d'investissement qui favorisaient les zones urbaines ainsi qu'à toutes les dispositions et politiques qui, directement ou indirectement, tendaient à réduire les revenus des agriculteurs. Il fallait poursuivre la révolution verte et en élargir la zone d'influence. Il fallait également veiller à ce que la révolution verte profite aussi bien aux petits propriétaires qu'aux cultivateurs plus riches. La Banque avait créé, avec la FAO et le PNUD, un groupe consultatif réunissant des représentants des gouvernements et des organisations publiques et privées, dont l'objet était de rassembler les fonds nécessaires pour poursuivre et élargir les activités des centres de recherche agricole existants et, éventuellement, d'en créer de nouveaux. La Banque associait ses efforts à ceux de divers organismes des Nations Unies qui s'efforçaient de résoudre les problèmes des petits cultivateurs et, à cette fin, elle avait récemment financé certains projets concernant directement des petits cultivateurs et se situant dans l'optique d'un développement rural intégré.

22. L'accroissement du secteur industriel, qui était indispensable dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, s'annonçait particulièrement difficile pour les pays en voie de développement. S'efforçant de faire preuve d'un esprit inventif et créateur, la Banque, avec le concours de l'ONUDI, avait chargé en 1970 plusieurs équipes d'experts d'effectuer des études sectorielles et sous-sectorielles de l'industrie de ses pays membres et d'aider ces pays à choisir la voie la plus favorable pour leur développement industriel. Cet effort avait porté en particulier sur l'identification des industries offrant un potentiel élevé de développement pour l'exportation. Les pays à revenus élevés se montraient plus discriminatoires à l'égard des importations des pays pauvres qu'à l'égard de celles des pays développés et la décision de principe qui avait été prise d'accorder un traitement préférentiel aux exportations des articles manufacturés des pays en voie de développement commençait seulement à se traduire par des mesures concrètes. Il faudrait que les pays industrialisés réservent un accueil beaucoup plus favorable aux produits concurrentiels en provenance des pays moins développés.

23. Le Président a déclaré que, selon lui, la communauté mondiale n'avait jamais eu, depuis la Conférence de Bretton Woods, l'occasion de franchir un pas aussi décisif dans le domaine des relations économiques internationales. La question monétaire se posait à l'échelle mondiale et elle devait être résolue avec le souci de servir l'intérêt de toutes les nations. C'était la crainte de voir se produire des déséquilibres, même temporaires, de leur balance des paiements qui était à l'origine de l'attitude injuste des pays à revenus élevés à l'égard des pays en voie de développement. En dépit des efforts louables de quelques pays isolés, le volume global de l'aide ne se rapprochait que très lentement, si tant était qu'il s'en rapprochât, de l'objectif de 0,70 p. 100 du produit national brut qui avait été fixé pour l'aide publique. En valeur absolue, les progrès réalisés étaient ridiculement faibles par rapport à l'accroissement de la richesse des pays à revenus élevés; tout comme les pays du Groupe des Dix, les pays en voie de développement avaient donc avantage à ce

que l'on adopte des dispositions propres à faciliter un développement continu des échanges aussi bien que de l'aide. Le volume de l'assistance financière qui serait octroyée aux pays en voie de développement ainsi que l'aptitude de ceux-ci à se procurer des devises devaient être à l'abri des fluctuations provoquées par les opérations de paiement entre nations riches. L'inspiration qui avait animé les premiers efforts consacrés au développement avait maintenant fait place à un découragement ou à une indifférence plus ou moins profonde. Pourtant, reléguer l'effort de développement au second rang des préoccupations humaines reviendrait à commettre une grave erreur d'interprétation du sens de l'histoire.

24. Au cours de la discussion générale, la plupart des représentants qui ont pris la parole ont félicité le Groupe de la Banque mondiale pour la façon dont il s'était acquitté de sa tâche au cours de l'année considérée. Ils ont exprimé leur préoccupation devant le fait que le volume des prêts de l'Association internationale de développement avait baissé considérablement au cours de l'exercice fiscal écoulé et, surtout, devant le fait que l'accord intervenu pour la troisième reconstitution des ressources n'avait pu encore entrer en vigueur par suite de la défaillance du principal pays contribuant. D'autres représentants ont fait observer que, s'il fallait savoir gré au Groupe d'avoir pu augmenter sensiblement le volume de son aide et améliorer ses méthodes, il fallait aussi le louer d'avoir su élargir la notion qu'il avait de ses responsabilités en tant qu'institution au service du développement. Un représentant a souligné que sa délégation appréhendait les politiques démographiques qui étaient censées pouvoir être appliquées partout et en toutes circonstances. On a également été d'avis que la clef du développement économique accéléré des pays en voie de développement n'était pas la réduction artificielle du taux de natalité. Le principal moyen de vaincre le retard économique était de mobiliser les efforts et les ressources intérieurs des pays en voie de développement et d'adopter des programmes nationaux appropriés ainsi que des mesures politiques, sociales et économiques progressistes portant sur toutes les branches principales de l'économie et sur tous les rapports de production, y compris l'agriculture. Il a été proposé que la Banque accorde encore davantage de priorité au développement rural dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources hydrauliques, le logement, les industries rurales et le développement social.

25. Le Président a déclaré que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement tiendrait compte des observations formulées au cours du débat. Il a souligné le fait que la Banque attachait une importance considérable à la coopération étroite qui devait exister entre elle et le Conseil économique et social et les autres organismes des Nations Unies intéressés au problème du développement.

26. A sa 1803^e séance¹¹, le Conseil a, sur la proposition du Président, adopté sans opposition la résolution 1648 (LI) dans laquelle il prenait acte avec satisfaction du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement, ainsi que du rapport de la Société financière internationale.

¹¹ E/SR.1803.

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

27. Le Conseil économique et social a examiné le point 3 de l'ordre du jour de la reprise de la cinquante et unième session (Rapport du Conseil du commerce et du développement) à sa 1804^e séance¹². Il était saisi du rapport du Conseil portant sur les travaux de sa dixième session (deuxième et troisième parties) et de sa onzième session¹³. En présentant le rapport, le représentant du Secrétaire général de la CNUCED a appelé l'attention sur quatre des grands sujets examinés par le Conseil du commerce et du développement : travaux préparatoires de la troisième session de la Conférence; incidences de la situation monétaire actuelle sur le commerce mondial et le développement; examen par le Conseil de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence; et mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés.

28. En ce qui concerne le premier sujet, le Président du Conseil du commerce et du développement et le Secrétaire général de la CNUCED estimaient que l'ordre du jour provisoire qui avait été adopté représentait la plus large commune mesure d'accord possible, les divergences d'opinions étant relativement mineures vu l'importance des questions en jeu. Le Secrétaire général de la CNUCED engagerait des consultations avec les représentants des gouvernements membres au sujet des dispositions à prendre pour l'organisation de la conférence afin de soumettre à l'Assemblée générale les résultats de ses consultations.

29. La question de la situation monétaire internationale n'était pas à l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement, mais elle y avait été ajoutée à la suite des événements du 15 août 1971. Le Conseil avait adopté une résolution [84 (XI)] déclarant que tous les pays intéressés devraient participer librement aux consultations et aux négociations concernant la réforme du système monétaire international et demandant au Secrétaire général de la CNUCED d'engager d'urgence des consultations avec le Directeur général du Fonds monétaire international, et de rédiger une étude sur les questions soulevées au cours des débats du Conseil pour examen en décembre par la Commission des invisibles et du financement lié au commerce et par la troisième session de la Conférence en avril-mai 1972.

30. L'examen par le Conseil du commerce et du développement de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence était d'un intérêt particulier au stade actuel des débats sur le processus d'examen et d'évaluation des progrès réalisés dans l'exécution de la Stratégie internationale du développement. La discussion avait été largement dominée par l'évolution récente de la situation monétaire internationale et ses

conséquences sur l'application de diverses mesures qui avaient été convenues au sein de la CNUCED. Néanmoins, de nombreux représentants avaient noté les progrès réalisés au cours des dernières années dans certains des domaines d'activités de la CNUCED, en particulier l'institution du Système généralisé de préférences; la négociation de l'Accord international sur le sucre; la renégociation de l'Accord international sur le blé; l'instauration d'un climat propice à la coopération en ce qui concerne les transports maritimes et le transfert des techniques; et la détermination de la contribution de la CNUCED à la Stratégie internationale du développement.

31. Le Conseil du commerce et du développement avait examiné attentivement les mesures en faveur des pays en voie de développement les moins avancés et avait demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'élaborer un programme d'ensemble tourné vers l'action, dans le domaine de compétences de la CNUCED, pour la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Stratégie internationale du développement. Dans sa résolution 82 (XI), le Conseil du commerce et du développement avait invité les organisations internationales intéressées, notamment le PNUD et les institutions financières multilatérales, à accroître leur soutien aux pays en voie de développement les moins avancés et avait invité les pays développés, ou les groupes de pays développés, à garder cet objectif présent à l'esprit en apportant à ces organisations un appui supplémentaire.

32. Les représentants qui ont pris la parole dans le débat ont formulé des observations sur un certain nombre des divers aspects du rapport du Conseil du commerce et du développement. Certains ont exprimé l'opinion que quelques-unes des questions mentionnées dans l'ordre du jour provisoire, notamment des questions relatives au désarmement et à l'environnement, n'avaient pas trait directement aux activités de la CNUCED et risquaient de détourner l'attention de cet organisme de tâches plus urgentes. On a suggéré que l'attention de la Conférence se concentre sur des questions telles que le commerce, le Système généralisé de préférences et l'application des mesures déjà convenues au sein de la CNUCED. La CNUCED devrait également se préoccuper des conséquences de la situation monétaire internationale sur le commerce et le développement.

33. En ce qui concernait le rôle de la CNUCED dans l'examen et l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement, il a été dit que des mesures devraient être prises pour définir le rôle de la CNUCED dans le processus d'examen et élaborer des mesures pratiques de coopération avec le Conseil et autres organes intéressés, conformément aux dispositions de la Stratégie.

34. En ce qui concerne les questions institutionnelles, deux délégations ont formulé des réserves quant

¹² E/SR.1804.

¹³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément n° 15 (A/8415/Rev.1), transmis au Conseil par une note du Secrétaire général (E/5076 et Add.1 et 2).

à la suggestion faite par certains représentants au Conseil du commerce et du développement selon laquelle la CNUCED pourrait être transformée en une institution spécialisée. Les négociations entreprises à cette fin se prolongeraient, a-t-on dit, et pourraient aboutir à l'éclipse presque totale de la CNUCED au bout de quelques années. Il serait préférable de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité pratique de la CNUCED. A cet égard, on a appelé l'attention sur

l'importance de l'universalité de la participation à la Conférence.

35. A la fin du débat, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1649 (LI) par laquelle il a transmis le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale et appelé l'attention de l'Assemblée générale sur les commentaires et les observations formulés sur cette question au cours de la 1804^e séance du Conseil.

**PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL : OBJECTIF A ATTEINDRE POUR LES CONTRIBUTIONS
PORTANT SUR LA PERIODE 1973-1974**

36. Le Conseil a examiné à sa 1805^e séance¹⁴, le point 6 de l'ordre du jour de la reprise de la cinquante et unième session (Programme alimentaire mondial : objectif à atteindre pour les contributions portant sur la période 1973-1974). A la cinquante et unième session¹⁵, il avait pris acte du neuvième rapport annuel du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial (E/5022) et décidé, au sujet du projet de résolution (voir E/L.1462), que le Comité intergouvernemental lui proposait d'adopter, de ne se prononcer qu'au moment où le Comité serait en mesure de faire une recommandation définitive en ce qui concerne l'objectif à atteindre pour les contributions. A la reprise de la session, le Conseil a été informé que le Comité avait recommandé à sa vingtième session un objectif de 340 millions de dollars (E/L.1462/Add.1).

37. Certains des représentants qui ont pris part au débat ont marqué leur accord sur l'objectif proposé, tandis que d'autres se sont demandé si le chiffre était réaliste étant donné que l'objectif de 300 millions de dollars pour la période 1971-1972 n'avait pas été atteint. Par ailleurs, on a émis l'avis que l'augmentation proposée permettrait à peine de faire face à la hausse probable des coûts. Vu les conditions actuelles de la participation, le caractère multilatéral du programme était compromis et il serait impossible d'atteindre l'objectif de 600 millions de dollars auquel on espérait parvenir à la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

38. Le Conseil a adopté sans opposition le projet de résolution présenté par le Comité intergouvernemental, y compris la recommandation du Comité relative à un objectif de 340 millions de dollars.

39. Dans la résolution 1650 (LI), le Conseil a soumis à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale le projet de résolution reproduit plus loin et a demandé instamment aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux membres et membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'entreprendre les préparatifs nécessaires en vue des annonces de contributions à la cinquième Conférence d'annonces du Programme alimentaire mondial.

Projet de résolution recommandé par le Conseil

"L'Assemblée générale,

"Rappelant les dispositions de sa résolution 2095 (XX) du 20 décembre 1965 selon lesquelles le Programme alimentaire mondial doit être examiné avant chaque Conférence des contributions,

"Rappelant les dispositions du paragraphe 5 de sa résolution 2527 (XXIV) du 5 décembre 1969 stipulant que, sous réserve de l'examen prévu ci-dessus, la Conférence suivante pour les annonces de contributions se réunira au début de 1972 au plus tard et que les gouvernements seront alors invités à promettre des contributions pour 1973 et 1974 en vue d'atteindre l'objectif qui aura pu être recommandé alors par l'Assemblée générale des Nations Unies et par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

"Notant que l'examen du Programme a été entrepris par le Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial à sa dix-neuvième session et par le Conseil économique et social à sa cinquante et unième session,

"Ayant examiné la résolution 1650 (LI) du Conseil économique et social en date du 29 octobre 1971, ainsi que les recommandations du Comité intergouvernemental,

"Reconnaissant la valeur de l'aide alimentaire multilatérale telle qu'elle est mise en œuvre par le Programme alimentaire mondial depuis ses débuts ainsi que la nécessité de poursuivre son action à la fois sous forme d'investissement et pour répondre aux besoins urgents de denrées alimentaires,

"1. Fixe, pour les deux années 1973 et 1974, un objectif pour les contributions volontaires de 340 millions de dollars dont un tiers au moins en espèces et en services, et exprime l'espoir que ces ressources s'augmenteront de contributions supplémentaires appréciables provenant d'autres sources, compte tenu du volume prévisible des demandes de projets valables et de la capacité du Programme de fonctionner à un niveau plus élevé;

"2. Demande instamment aux Etats Membres des Nations Unies ainsi qu'aux Etats membres ou membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de ne ménager aucun effort pour atteindre pleinement cet objectif;

"3. Invite le Secrétaire général, agissant de concert avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à convoquer à cette fin une Conférence des contributions qui se tiendra au Siège des Nations Unies au début de 1972;

"4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 2095 (XX), la Conférence des contributions suivante se réunira au début de 1974 au plus tard, et que les gouvernements seront alors invités à annoncer leurs contributions pour 1975 et 1976 en vue d'atteindre l'objectif qui aura pu être recommandé alors par l'Assemblée générale et à la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture."

¹⁴ E/SR.1805.

¹⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément n° 3 (A/8403), par. 234 à 237.

QUESTION DE LA CREATION D'UNE UNIVERSITE INTERNATIONALE

40. A sa 1806^e séance¹⁶, le Conseil économique et social a examiné le point 7 de l'ordre du jour de la reprise de la cinquante et unième session (Question de la création d'une université internationale). Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général (A/8510)¹⁷, présenté conformément à la résolution 2691 (XXV) de l'Assemblée générale, qui transmettait les résultats des études entreprises par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les décisions y relatives du Conseil exécutif de l'UNESCO, ainsi que le rapport du Groupe d'experts chargé par le Secrétaire général d'étudier la création d'une université internationale, et une note du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sur les questions d'organisation et de financement.

41. En présentant le rapport, le Consultant auprès du Secrétaire général a souligné certains aspects des résultats des études et consultations qui, de l'avis du Secrétaire général, étaient remarquables et encourageants.

42. L'étendue et la nature des études et consultations entreprises étaient un premier trait marquant. Il convenait particulièrement de noter que l'UNESCO avait pu procéder à une large consultation avec les milieux universitaires des horizons les plus divers dans différentes régions du monde. Le deuxième trait marquant était que les diverses autorités et les divers milieux consultés étaient unanimes dans leurs conclusions. En troisième lieu, les idées ayant présidé à l'élaboration d'un tel consensus représentaient une évolution des esprits depuis l'année précédente tant pour ce qui était du but que de la nature et de la structure de l'institution envisagée. Si, en ce qui concerne la compréhension internationale, la contribution que pourrait apporter une université des Nations Unies s'était progressivement précisée, il en allait de même pour trois besoins essentiels de la communauté internationale que le Groupe d'experts avait exposés en détail et auxquels l'université semblait être la seule à pouvoir répondre. Il s'agissait de la nécessité d'étudier, sur une base interdisciplinaire, les grands problèmes qui se posaient à l'Organisation des Nations Unies, de la nécessité de créer de nouvelles possibilités de contacts fructueux entre savants de pays développés et de pays en voie de développement, et de favoriser l'apparition de centres de très haute qualité dans les régions où de tels centres étaient rares ou mal adaptés, et enfin de la nécessité d'encourager, s'agissant de promouvoir les buts de la Charte, la réflexion et les efforts des établissements d'enseignement supérieur du monde entier et d'établir en la matière une liaison systématique entre ces établissements et les organismes des Nations Unies. L'accent

était mis sur le fait que l'université devrait jouer un rôle catalyseur et stimuler la recherche créatrice.

43. Le Consultant auprès du Secrétaire général a exposé les grandes lignes de la structure envisagée, laquelle répondrait aux besoins susmentionnés et aurait pour avantage de permettre à l'institution proposée de commencer ses activités avec des fonds très modestes. On ne prévoyait pas de créer une université au sens traditionnel du terme — il n'y aurait ni étudiants, ni campus central, ni diplômes — mais plutôt un réseau de coopération entre établissements d'enseignement supérieur. Un certain nombre de problèmes devaient encore être examinés et résolus, notamment en matière de programme et de financement. C'est pourquoi le Secrétaire général espérait que l'Assemblée générale constituerait maintenant un comité préparatoire, doté d'un mandat très large, qui serait chargé notamment de proposer, en ce qui concerne la structure et les relations extérieures de l'université des Nations Unies, un plan détaillé qui serait soumis à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session.

44. Plusieurs représentants qui ont participé à la discussion ont estimé que l'ONU avait besoin d'une institution qui défendrait sa philosophie et son universalité, qui unifierait les hommes par ses travaux de recherche, qui contribuerait à créer un sentiment de fraternité internationale et qui renforcerait la coopération entre les continents et entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Ils approuvaient aussi bien l'idée de base que les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général. D'autres ont estimé que tant de questions restaient encore à régler dans les domaines de l'organisation et du financement qu'il serait prématuré de prendre une décision.

45. Un représentant a proposé que les jeunes et les pays en voie de développement fassent également partie du comité préparatoire envisagé. Il a en outre demandé que des centres régionaux d'enseignement supérieur soient créés en Afrique, en Asie et en Amérique latine dans le cadre de l'Université des Nations Unies.

46. Un représentant a déclaré que les conclusions exprimées dans le rapport du Secrétaire général ne parvenaient pas à le convaincre de la nécessité de créer une université internationale. L'UNESCO jugeait d'ailleurs qu'il fallait poursuivre l'examen d'un certain nombre de problèmes soulevés par le projet sur les plans politique, administratif et financier. De plus, il ne souscrivait pas à un grand nombre des hypothèses et conclusions figurant dans le rapport de l'UNESCO et dans celui du Groupe d'experts, et il se demandait si l'université pourrait bien exister de façon indépendante, sans aucune supervision de la part des gouvernements. Il a également appelé l'attention sur les réserves exprimées par certains membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement à sa réunion tenue au début de 1971. Ce représentant n'était pas sûr que l'université fût vraiment nécessaire et il ne pouvait souscrire à la recommanda-

¹⁶ E/SR.1806.

¹⁷ Transmis au Conseil par une note du Secrétaire général (E/5083). Un rapport supplémentaire a été publié ultérieurement sous la cote A/8510/Add.1/Rev.1.

tion du Secrétaire général concernant un examen plus approfondi de la question.

47. De nombreux représentants ont estimé que, comme le Conseil n'avait pas eu le temps d'étudier le rapport du Secrétaire général, il devrait le transmettre à l'Assemblée générale en lui recommandant de renvoyer l'examen de la question à sa vingt-septième session.

48. A l'issue des débats consacrés à cette question, le Conseil a adopté la résolution 1653 (LI), par la-

quelle il a transmis le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-sixième session; a appelé l'attention de l'Assemblée générale sur les observations faites sur cette question au Conseil à sa 1806^e séance; et a appelé également l'attention sur le fait que le Conseil n'avait pas eu la possibilité de discuter en détail le rapport et recommandé en conséquence à l'Assemblée générale de renvoyer l'examen de cette question à sa vingt-septième session afin que le Conseil puisse lui présenter des recommandations concrètes.

Chapitre VI

RAPPORT DU COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION SUR SA DIXIEME SESSION

49. Le Conseil a examiné le point 4 de l'ordre du jour de la reprise de la cinquante et unième session (Rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa dixième session) à ses 1806^e et 1807^e séances¹⁸. Le Conseil était saisi du rapport du Comité sur la deuxième partie de sa dixième session (E/5072/Add.1)¹⁹, traitant de l'examen par le Comité du nouveau mode de présentation du budget de l'ONU et du rapport des rapporteurs spéciaux. Le Conseil a examiné le rapport du Comité sur la première partie de sa dixième session au titre du point 5 de l'ordre du jour de la reprise de la session (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies)²⁰.

50. Après un bref débat, le Conseil a décidé de transmettre le rapport du Comité du programme et de la coordination sur la deuxième partie de sa dixième session, ainsi que le spécimen d'un autre mode de présentation du budget, joint en annexe, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen détaillé, ainsi qu'à l'Assemblée générale, en même temps que le rapport pertinent du Secrétaire général (A/C.5/1363 et Add.1).

¹⁸ E/SR.1806, 1807.

¹⁹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément n° 9A (E/5072/Rev.1)*.

²⁰ Voir chap. VII.

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

51. Le Conseil a examiné le point 5 de l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante et unième session (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies) à sa 1805^e séance²¹. A sa cinquante et unième session, le Conseil avait décidé²² de renvoyer l'examen de ce point à la reprise de la session lorsque le Comité du programme et de la coordination aurait terminé l'examen de ce point à sa dixième session et que le Président aurait pu tenir des consultations avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général (A/8314 et Add.1 à 4)²³ établi conformément au paragraphe 14 de la résolution 2704 (XXV) de l'Assemblée générale, du rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa dixième session²⁴ et du rapport du Président du Conseil sur ses consultations avec le Président du Comité spécial (E/5079).

52. Présentant le rapport du Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la tutelle et aux territoires non autonomes a expliqué que les réponses des institutions spécialisées et des organismes internationaux intéressés avaient été classées sous quatre rubriques : assistance aux réfugiés des territoires coloniaux; assistance fournie, avec la coopération de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et, par son intermédiaire, avec celle des mouvements de libération nationale, aux peuples de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et des territoires administrés par le Portugal; cessation de toute collaboration avec le régime illégal de Rhodésie du Sud et les Gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud et de toute assistance financière, économique, technique et autres à ces gouvernements; et examen, en consultation avec l'OUA, de la possibilité de prévoir la participation aux conférences, séminaires et autres réunions régionales des chefs des mouvements de libération des territoires coloniaux d'Afrique.

53. L'observateur de l'Organisation de l'unité africaine a dit que son organisation escomptait avec satisfaction une coopération accrue avec les organismes des Nations Unies au profit des mouvements de libération nationale d'Afrique australe. Conformément à la résolution 2704 (XXV) de l'Assemblée générale,

des contacts ont été établis entre l'OUA et plusieurs institutions spécialisées en vue de formuler des programmes concrets d'assistance aux mouvements de libération. Un programme similaire dans le domaine de l'éducation a déjà été approuvé par l'UNESCO et un programme est en cours d'étude à la FAO. L'OUA a récemment établi avec le Programme des Nations Unies pour le développement des contacts qui, espère-t-on, permettront de fournir l'assistance concrète si nécessaire. Des contacts préliminaires ont également été établis avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international. L'observateur de l'OUA a formulé l'espoir que les organisations intéressées prendront rapidement des dispositions pour permettre à des représentants des mouvements de libération africains de participer à des réunions et à des séminaires. A ce propos, il a noté avec satisfaction la résolution adoptée par la Conférence des ministres de la CEA au sujet de la représentation des territoires non autonomes aux travaux de la Commission [résolution 233 (X)] et il a exprimé l'espoir que l'Assemblée générale prendrait des mesures appropriées à sa vingt-sixième session.

54. Les représentants qui ont participé au débat ont approuvé les recommandations et conclusions contenues dans le rapport du Président du Conseil (E/5079) et ils se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2704 (XXV) de l'Assemblée générale. Ils ont exprimé l'espoir que la coopération avec l'OUA et les activités d'assistance continueront à se développer et à s'étendre, et que toutes les institutions et tous les organismes des Nations Unies y participeront. Un représentant a en particulier fait appel à des institutions comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international pour qu'elles cessent de fournir une assistance aux autorités d'Afrique australe qui continuent d'appliquer des politiques colonialistes et racistes.

55. Le représentant de la Yougoslavie a présenté, au nom de sa délégation et de celles du Pakistan et de la Tunisie, un projet de résolution (E/L.1467). Comme suite à une suggestion du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'effet que le projet de résolution devrait prévoir une enquête sur les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, analogue à celle entreprise par l'UNESCO, le représentant de la Tunisie, au nom des auteurs du projet de résolution, a modifié oralement celui-ci en y ajoutant un nouvel avant-dernier paragraphe, dans l'intention d'obtenir des renseignements sur l'assistance fournie par des organisations non gouvernementales aux réfugiés des territoires coloniaux et aux mouvements de libération nationale de ces territoires ainsi que sur la mesure dans laquelle ces organisations collaborent avec les autorités de ces territoires.

²¹ E/SR.1805.

²² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément n° 3 (A/8403), par. 710 et 711.

²³ Transmis au Conseil par une note du Secrétaire général (E/5033 et Add. 1 à 4).

²⁴ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément n° 9A (E/5072/Rev.1).

56. Plusieurs représentants ont fait observer que le rapport du Président du Conseil n'avait été distribué que tout récemment et qu'ils étaient par conséquent dans l'impossibilité de prendre position au sujet des recommandations et conclusions qu'il contenait. Des doutes ont également été exprimés concernant certains points d'ordre juridique soulevés dans le rapport; en particulier, on a émis l'opinion que l'Assemblée générale ne devrait pas demander aux institutions spécialisées de prendre des mesures dépassant le cadre de leurs statuts ou de modifier ces instruments. Des réserves ont également été exprimées au sujet du nouvel avant-dernier paragraphe du projet de résolution du Pakistan, de la Tunisie et de la Yougoslavie.

57. Par 16 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été oralement révisé.

58. Par sa résolution 1651 (LI), le Conseil a pris acte du rapport du Président du Conseil et approuvé

les conclusions et les suggestions qui y figurent; a recommandé aux institutions spécialisées et aux organismes reliés à l'Organisation des Nations Unies de donner suite à ces conclusions et suggestions; a donné pour instruction à son comité chargé des organisations non gouvernementales d'étudier comment les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil contribuent à la réalisation des objectifs de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et de faire rapport au Conseil économique et social lors de sa cinquante-quatrième session, en tenant dûment compte des débats qui ont eu lieu sur cette question à la reprise de la cinquante et unième session du Conseil; et a décidé de transmettre à l'Assemblée générale les rapports du Président du Conseil et du Comité du programme et de la coordination afin de faciliter l'examen de cette question par la Quatrième Commission.

Chapitre VIII

COMITE CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DEVELOPPEMENT

59. Le Conseil a examiné le point 8 de l'ordre du jour provisoire de la reprise de sa cinquante et unième session (Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement) à sa 1808^e séance²⁵. Le représentant de la France a retiré le projet de résolution de sa délégation (E/L.1420)²⁶.

60. A la même séance, le Conseil a décidé de remettre aux séances d'organisation de la cinquante-deuxième session la nomination des membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

²⁵ E/SR.1808.

²⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément n° 3 (A/8403), par. 366.*

Chapitre IX

QUESTIONS RELATIVES A LA COMPOSITION ET A L'ORGANISATION

A. — ELECTIONS

61. A la 1808^e séance de la reprise de sa cinquante et unième session²⁷, le Conseil a décidé de remettre aux séances d'organisation de la cinquante-deuxième session l'élection d'un membre de la Commission de statistique, choisi parmi les Etats d'Amérique latine.

62. A la même séance, le Conseil a élu les 11 membres qui devront occuper au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement les sièges supplémentaires créés par la décision de l'Assemblée générale [résolution 2813 (XXVI)] de porter le nombre des membres du Conseil d'administration de 37 à 48; il s'agit des Etats suivants : Autriche, Guatemala, Haute-Volta, Iran, Liban, Maroc, Pologne, Suède, Turquie, Zaïre et Zambie. La durée des mandats a été déterminée par tirage au sort : Autriche, Guatemala, Iran et Maroc, pour un mandat d'un an; Suède, Zaïre et Zambie, pour deux ans; Haute-Volta, Liban, Pologne et Turquie, pour trois ans.

63. Toujours à la même séance, le Conseil a élu 11 des 16 membres supplémentaires du Comité des ressources naturelles, conformément à la décision prise par le Conseil dans sa résolution 1621 A (LI) de porter le nombre des membres du Comité de 38 à 54. Les 11 membres élus étaient les suivants : Ceylan, Costa Rica, Grèce, Hongrie, Koweït, Malaisie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Soudan, Trinité-et-Tobago et Zaïre. Il a décidé de remettre aux séances d'organisation de la cinquante-deuxième session l'élection d'un membre parmi les Etats africains, d'un membre parmi les Etats d'Asie, d'un membre parmi les Etats d'Amérique latine et de deux membres parmi les Etats des pays d'Europe occidentale et autres. Il a également décidé de remettre aux mêmes séances la détermination de la durée du mandat des 16 membres supplémentaires.

B. — DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMITÉS²⁸

64. A la 1808^e séance de la reprise de sa cinquante et unième session, le Conseil a décidé de remettre aux séances d'organisation de la cinquante-deuxième session la désignation des membres du Comité de la planification du développement.

²⁷ E/SR.1808.

²⁸ Voir aussi chap. VIII ci-dessus.

65. A la même séance, le Conseil a approuvé la nomination par le Secrétaire général de 13 experts affectés au Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (E/5085 et Corr.1) et il a remis aux séances d'organisation de la cinquante-deuxième session la désignation des deux derniers membres du Comité.

C. — COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE ET DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN ET DE L'ÉVALUATION

66. A sa 1808^e séance, le Conseil a examiné le point 9 de l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante et unième session (Comité de la science et de la technique et Comité chargé de l'examen et de l'évaluation : comptes rendus des séances). A propos de ce point, le Secrétaire général a fait observer (E/L.1463/Add.1 et Corr.1) que le Conseil voudrait peut-être examiner la question de savoir, compte tenu des dispositions du paragraphe 4 du dispositif de la résolution 2538 (XXIV) de l'Assemblée générale, s'il y avait lieu d'établir des comptes rendus des séances du Comité de la science et de la technique et du Comité chargé de l'examen et de l'évaluation, créés respectivement par les résolutions 1621 B (LI) et 1621 C (LI) du Conseil.

67. Au cours du débat sur ce point, plusieurs représentants ont jugé qu'il était indispensable de pouvoir disposer des comptes rendus des séances des deux Comités, vu le caractère important de leur tâche. D'autre part, certains représentants ont estimé que l'essentiel des débats des deux Comités pouvait être reproduit dans leurs rapports, que des comptes rendus seraient superflus et que leur établissement entraînerait des efforts et des dépenses qui ne pourraient guère se justifier.

68. A l'issue du débat, le Conseil a décidé par 19 voix contre 7 d'autoriser le Comité de la science et de la technique et le Comité chargé de l'examen et de l'évaluation à faire établir des comptes rendus de leurs débats.

D. — EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DES SÉANCES D'ORGANISATION DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

69. A sa 1808^e séance, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire pour les séances de la cinquante-deuxième session consacrées à l'organisation des travaux (E/5084).

Annexe

**ORDRE DU JOUR DE LA REPRISE DE LA CINQUANTE
ET UNIEME SESSION**

Adopté par le Conseil à sa 1800^e séance, tenue le 27 octobre 1971*

1. Rapport du Fonds monétaire international.
2. Rapports du Groupe de la Banque mondiale.
3. Rapport du Conseil du commerce et du développement.
4. Rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa dixième session.
5. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (13**).
6. Programme alimentaire mondial : objectif à atteindre pour les contributions portant sur la période 1973-1974.
7. Question de la création d'une université internationale.
8. Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (10, b**).
9. Comité de la science et de la technique et Comité chargé de l'examen et de l'évaluation : compte rendu des séances***.
10. Nomination des membres du Comité de la planification du développement et des membres du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance.
11. Elections :
 - a) Election d'un membre de la Commission de statistique (18**);
 - b) Election de 16 membres du Comité des ressources naturelles;
 - c) Election de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement***.
12. Examen de l'ordre du jour provisoire des séances d'organisation de la cinquante-deuxième session.

* Le point "Proposition tendant à convoquer une session extraordinaire de la Commission des stupéfiants en octobre 1972", qui figurait sur l'ordre du jour provisoire (E/L.1463 et Corr.1), n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, tel qu'il a été adopté.

** Point à l'ordre du jour de la cinquante et unième session.

*** A sa 1808^e séance, le 20 décembre 1971, le Conseil a décidé d'inscrire cette question supplémentaire à son ordre du jour.